

Thème : Violences intrafamiliales et mécanismes d'emprise psychologique

Date : Vendredi 9 septembre 2022 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectif :

- *Permettre l'acquisition d'outils et de réflexes pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et la défense des clients(es) victimes de violences intrafamiliales dans le cadre de l'exercice professionnel de l'avocat.*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Présentations de différents thèmes :

- **Exposés des signes cliniques du syndrome post-traumatique des personnes victimes de violence intra familiales**
- **Exposé des différentes étapes du processus des violences intrafamiliales et leur conséquences sur les victimes (femme et enfant)**
- **Un point sur les ordonnances de protection**

➤ **Moyens pédagogiques :** Support vidéo pour chaque thème sous forme de fiction et d'interview de professionnels. Echanges avec les participants et partage d'expérience. Pas de support écrit.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Françoise ARTUR, Avocate au Barreau de Poitiers, Ancienne Bâtonnière.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.